

## **Conseil Syndical du 2 Février 2007**

L'an deux mil sept, le deux Février à vingt heures, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Aunay sur Odon en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian Hauret.

Etaient présents : HAURET Christian, BISSON François, CAER Bruno, CHEDEVILLE Yves, DECLOMESNIL Jean-Marie, GENEVIEVE Michel, HAMELIN Claude, LANGLOIS Jacques, LAOUENAN Laurent, LEFEVRE Pierre, LEGUAY Gérard, LENOURRICHEL Sylvie, LEPOULTIER Nicole, LEVERT Joel, LISOLD Robert, MARIE Christian, PIOLINE Ourida, RABACHE Michel, SALLIOT Pierre.

Excusés : BONNEVALLE Marcel, LEBRUN Xavier, LEMONNIER Bernard, THOMAS Jean-Paul, VIEL-SCHNEIDER Annick

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Laurent LAOUENAN a été élu secrétaire de séance.

### **1. Approbation du précédent compte-rendu**

Le compte-rendu du précédent Conseil Syndical, du 7 Décembre 2006, est approuvé à l'unanimité.

### **2. Compte administratif 2006**

Sous la présidence de Mr Claude Hamelin, le Président étant sorti,

#### **Le conseil syndical,**

- vu la présentation des résultats budgétaires de l'exercice 2006 faisant ressortir :  
en fonctionnement : excédent de 91 788.19 € pour les opérations de l'exercice 2006  
en investissement : déficit de 115 549.86 € pour les opérations de l'exercice 2006

Avec la reprise des résultats reportés de l'exercice 2005, les résultats de clôture de l'exercice 2006 sont les suivants :

en fonctionnement : + 6 802.83 € + 91 788.19 € = + 98 591.02 €  
en investissement : + 71 172.72 € - 115 549.86 € = - 44 377.14 €

**décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,**

d'approuver le compte administratif de l'exercice 2006.

### **3. Compte de gestion 2006**

#### **Le Conseil Syndical ,**

vu le compte de gestion de l'exercice 2006 présenté par le receveur syndical  
vu sa concordance avec le compte administratif

#### **décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,**

d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2006.

### **4. Affectation des résultats 2006**

#### **Le Conseil Syndical ,**

Vu les résultats de clôture de l'exercice 2006 qui s'établissent comme suit :  
en fonctionnement : excédent de 98 591.02 €  
en investissement : déficit de 44 377.14 €

#### **décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,**

- de reporter le déficit d'investissement de l'exercice 2006 (- 44 377.14 €) au budget primitif de l'exercice 2007, en totalité à la section d'investissement – dépenses (compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté).
- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement – recettes (compte 1068) pour 71 562.29 €, afin de compenser le déficit d'investissement généré par l'apurement des opérations OPAH
- d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2006 (soit 27 028.73 €) au budget primitif de l'exercice 2007, à la section de fonctionnement – recettes (compte 002 Excédent antérieur reporté).

### **5. Budget Primitif 2007**

Le budget primitif 2007 fait apparaître :

- des dépenses d'investissement de 242 636.93 € (plus reste à réaliser 7 331.48 €)
- des recettes d'investissement de 242 636.93 € (plus reste à réaliser 15 052.00 €)
- des dépenses et recettes de fonctionnement de 1 906 898 €, dont un besoin de financement à la charge des deux Communautés de Communes de 1 510 498 € (Villers-Bocage Intercom : 802 970 € ; Aunay-Caumont Intercom : 707 528 €)

#### **Le Conseil Syndical ,**

Entendu l'exposé sur la nature des dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement inscrites au projet de budget primitif 2007

**décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,**

d'approuver le Budget primitif 2007 et la répartition du besoin de financement entre les deux communautés de communes.

## **6. Subvention 2007 à l'Ecole de Musique**

**Le Conseil Syndical ,**

Vu l'arrêté préfectoral du 8 Janvier 2005 incluant le financement des activités culturelles dans les compétences du Syndicat Mixte du Pré-Bocage

Vu l'inscription au budget primitif 2007 d'une subvention de fonctionnement à destination de l'Ecole de Musique du Pré-Bocage,

**décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,**

- d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 74 600 € à l'Ecole de Musique du Pré-Bocage, pour l'année scolaire 2007-2008
- d'autoriser le Président à signer une convention avec l'Ecole de Musique du Pré-Bocage fixant les modalités de versement de cette subvention.

## **7. Subvention 2007 à l'Office de Tourisme – Pays d'Accueil du Pré-Bocage**

**Le Conseil Syndical ,**

Vu l'arrêté préfectoral du 8 Janvier 2005 incluant le financement des activités touristiques dans les compétences du Syndicat Mixte du Pré-Bocage

Vu l'inscription au budget primitif 2007 d'une subvention de fonctionnement à destination de l'Office de Tourisme et Pays d'Accueil du Pré-Bocage,

**décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,**

- d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 90 000 € à l'Office de Tourisme et Pays d'Accueil du Pré-Bocage, pour l'année civile 2007
- d'autoriser le Président à signer une convention avec l'Office de Tourisme et Pays d'Accueil du Pré-Bocage fixant les modalités de versement de cette subvention.

## **8. Transfert du contrat de traitement des déchets ultimes à la société VALNOR**

**Le Conseil Syndical ,**

Vu les marchés de traitement des déchets ultimes attribués à la société Valnormandie par le groupement de commandes Aunay-Caumont Intercom et Villers-Bocage Intercom prenant effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2005

Vu les avenants n° 1 et 2 du 3 Mai 2005 transférant ces marchés au Syndicat Mixte du Pré-Bocage

Vu le courrier de la société Valnormandie en date du 21 Décembre 2006, disant que la société Valnor se substitue dans l'ensemble des droits et obligations à la société Valnormandie

**décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,**

d'autoriser le Président à signer les avenants n°4 et 5 transférant les marchés de traitement des déchets ultimes à la société VALNOR